

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Affaire Ndzoma : les parents ont-ils reconnu à demi-mot les faits ?

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

DANS une vidéo d'une dizaine de minutes circulant sur les réseaux sociaux ces derniers temps, les membres de la famille du prophète Emmanuel Ndzoma ont, chacun à tour de rôle, imploré la clémence de la justice gabonaise et des hautes personnalités de notre pays quant au sort de leur fils actuellement en détention préventive à la prison centrale de Libreville. En effet, dans cette vidéo, les parents de ce dernier implorent la compassion des autorités envers le chef de l'Église Synagogue du Gabon dont on sait, jusque-là, qu'il n'a pas encore été condamné. Faisant fi des réelles motivations à l'origine de ses ennuis judiciaires, la famille s'est surtout appesantie sur sa nationalité gabonaise qui n'a jamais été mise en doute par qui que ce soit. La sortie des parents du prophète Emmanuel Ndzoma a suscité de nombreux commentaires dans l'opinion. Surtout en ce qu'elle n'a pas répondu aux questions que la justice pourrait se poser sur l'acte posé par leur fils, en l'occurrence

" cette grossesse de trois mois donnée à une femme en quête d'enfant " dans son église. Car, comment comprendre que c'est sur la nationalité de leur fils que la famille a plutôt orienté sa déclaration alors qu'aucun média n'en a fait état jusque-là dans les différentes publications relatant cet étonnant miracle " d'une grossesse débutant à trois mois ". Même la justice qui le poursuit n'a jamais remis en cause la nationalité du prophète Emmanuel Ndzoma. Jusque-là, seuls les faits présumés d'escroquerie, d'association de malfaiteurs et de charlatanisme semblent retenir l'intérêt de la justice. En outre, en sollicitant le pardon et l'indulgence de la justice et des autorités du pays à son égard, n'est-ce pas un aveu de reconnaissance quant au fourvoiement de leur fils par rapport à la mission précise de son église reconnue par les institutions en charge du culte ? De plus, tout au long de leurs propos, comme on l'a relevé, il n'a jamais été abordé le mobile même de son arrestation.

À aucun moment, comme pour confirmer la solidité des motifs présumés de son interpellation, les parents n'ont jamais remis en cause ceux-ci. Est-ce là aussi une façon implicite de reconnaître ces pratiques au sein de l'Église Synagogue du Gabon ? Et cette phrase : " il a manqué de sagesse, et ce n'est qu'un enfant de 26 ans... " pourrait-elle excuser son acte ? Dans tous les cas, le fait pour la justice de le placer



Photo: Abel Eyeghe

La famille du prophète Emmanuel Ndzoma lors de leur déclaration.

sous mandat de dépôt dispose déjà d'un ensemble de renseignements qui indique que celle-ci d'éléments le confondant. Ce dossier est donc loin d'être clos.



### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Centre National des Œuvres Universitaires

<p><b>Date de lancement :</b> le 21 Septembre 2022.  <b>Appel d'offres :</b> N° 011/CNOU/2022.  <b>Nom du projet :</b> Fourniture de produits alimentaires locaux destinés à la Restauration des étudiants localisés dans les zones de Libreville Nord et Akanda, Libreville Sud et Owendo, et Franceville.  <b>Durée :</b> 30 mois.  <b>Source de financement :</b> Etat gabonais, budget CNOU 2022.</p>	<p><b>5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS</b>                  Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cent mille (200.000) FCFA par lot. Ce montant est de cent mille (100 000) FCFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME, conformément à l'arrêté n 32.21/MER/MBCP du 21 juillet 2021 fixant le barème des frais pour la passation des marchés publics. Le paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :</p> <p style="text-align: center;"><b>Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU), rue Nelson Mandela, Zone Industrielle Oloumi, Immeuble BGFIBANK - BP. 982 Libreville (Gabon).</b></p>
---	---

- 1. OBJET**  
Le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU) lance un appel d'offres ouvert (AOO) pour la passation d'un **marché à bons de commande** relatif à la fourniture de produits alimentaires locaux destinés à la restauration des étudiants localisés dans les zones de Libreville Nord et Akanda, Libreville Sud et Owendo et dans la zone de Franceville.
- 2. ALLOTISSEMENT**  
Le présent appel d'offres est constitué de trois (3) lots distincts :
  - Lot n°1 :** fourniture de produits alimentaires locaux destinés aux étudiants de la zone Libreville Nord et Akanda ;
  - Lot n°2 :** fourniture de produits alimentaires locaux destinés aux étudiants de la zone de Libreville Sud et Owendo ;
  - Lot n°3 :** fourniture de produits alimentaires locaux destinés aux étudiants de la zone de Franceville ;
- 3. PARTICIPATION**  
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.
- 4. CRITERES DE QUALIFICATION**  
En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.  
*Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.*
- 6. CRITERES D'EVALUATION**  
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du dossier d'Appel d'Offres.
- 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**  
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **20 Octobre 2022 à 10 H 30'** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.  
Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.
- 8. OUVERTURE DES PLIS**  
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **20 Octobre 2022 à 11H00** dans la salle de réunion de la Direction Générale du CNOU.

Fait à Libreville, le 16 SEP. 2022

Le Directeur Général des Marchés publics



Eugène Pénafort MOUNA OUBAME

Le Directeur Général



Jean Noël EYA NDONG